Zeitschrift: Schweizer Archiv für Tierheilkunde SAT : die Fachzeitschrift für

Tierärztinnen und Tierärzte = Archives Suisses de Médecine Vétérinaire

ASMV : la revue professionnelle des vétérinaires

Herausgeber: Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte

Band: 106 (1964)

Heft: 1

Rubrik: Verschiedenes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Magnesiummangel resultierenden akut verlaufenden Hypomagnesämien können Ursache oder Voraussetzung für die Entstehung schwerer, oft tödlich endender Weideund Grastetanien sein.

Ein sehr umfassendes Literaturverzeichnis ergänzt das klare und übersichtliche Werk. H.U. Winzenried, Zürich

VERSCHIEDENES

Rapport sur la XXXIème Session Générale du Comité de l'Office International des Epizooties

Paris, du 13 au 18 mai 1963

Par E. Fritschi, Berne

La XXXIème session générale du comité de l'Office international des épizooties s'est tenue au siège de cette organisation à Paris, du 13 au 18 mai 1963. Les délégations de 60 pays ont participé à ses travaux, ainsi que les observateurs de plusieurs organisations internationales.

La session générale a été présidée par le Docteur A. França E Silva, président de l'O.I.E., qui a souligné, dans ses discours d'ouverture et de clôture de la conférence, l'importance des travaux accomplis au cours des années précédentes par l'Office international des épizooties à l'échelle mondiale.

Le Docteur R. Vittoz, directeur de l'O.I.E., a décrit dans son rapport sur les activités scientifiques et techniques de l'O.I.E. les résultats très substantiels obtenus pendant la période mai 1962 à mai 1963 par l'O.I.E. dans le domaine de l'information, des statistiques, de la documentation, des études et recherches. Une importance particulière a été accordée dans ce rapport au problème du contrôle zoo-sanitaire des transports internationaux par voie ferrée, routière, maritime et aérienne.

Le Professeur P. Lépine, chef du service des virus à l'Institut Pasteur de Paris, a conduit les discussions relatives à l'épizootologie, au diagnostic de *la rage* et à la vaccination contre cette maladie, principal thème inscrit à l'ordre du jour et sur lequel 25 rapports ont été présentés.

Le point 2 à l'ordre du jour: Avortement des bovins (en dehors des brucelloses), a fait l'objet de 7 rapports. La Suisse présenta l'un de ses rapports intitulé «A la recherche des étiologies de l'avortement des bovidés autres que la brucellose en Suisse», dont les auteurs sont: MM. Dr J.-J. Siegrist, F. Bürki et Prof. G. Hess. Les discussions sur ce point de l'ordre du jour ont été conduites par Sir John Ritchie (Grande-Bretagne).

Des documents d'une valeur originale ont été présentés sur l'épreuve de fixation du complément dans le diagnostic de la brucellose et notamment un rapport du Docteur F. Bürki (Berne), intitulé: «L'épreuve par déviation du complément pour distinguer les animaux infectés de brucellose de ceux qui ont été vaccinés contre la maladie ».

Le troisième point inscrit à l'ordre du jour: les mammites microbiennes des bovins, a fait également l'objet d'intéressantes discussions qui ont été conduites par le Professeur Diernhofer (Autriche).

Enfin, la situation sanitaire et les méthodes de prophylaxie appliquées en différents pays ont fait l'objet de nombreux rapports d'un intérêt considérable, car ils permettent de réaliser l'effort méthodique déployé par les pays membres dans la lutte permanente

contre les épizooties et dans la réalisation des programmes d'élimination progressive de ces maladies.

Diverses communications ont été également présentées qui attestent le désir de nombreux chercheurs d'attirer l'attention des participants aux sessions générales sur les problèmes d'actualité.

La XXXIème session générale a permis de réaliser combien le comité de l'O.I.E. fut bien inspiré au cours des années précédentes en accordant une importance de plus en plus grande aux activités de commissions permanentes spécialisées.

Parmi celles-ci, la commission permanente de la fièvre aphteuse, présidée par le Docteur R. Willems (Belgique), continue de déployer une magnifique activité en organisant notamment la Xème conférence tenue en mai 1962, la conférence extraordinaire tenue à Vienne en octobre de la même année et en suivant avec vigilance et clairvoyance l'évolution de l'épizootie de fièvre aphteuse causée par le virus SAT 1 au Proche-Orient.

Le bureau de la commission permanente des maladies causées par les anaérobies, présidée par le Professeur R. Katitch (Yougoslavie), prépare activement le symposium mondial sur les maladies causées par les anaérobies, qui doit se tenir à Londres en septembre prochain.

Une mention particulière doit être accordée au symposium européen sur les maladies des poissons, tenu à Turin en octobre dernier sous la présidence de Monsieur le Professeur I. Altara. Ce symposium a en effet réalisé un splendide travail de synthèse d'une grande portée scientifique et pratique.

La commission permanente pour l'étude des réglementations sanitaires sur l'importation et l'exportation des animaux et des produits animaux a tenu une réunion mixte avec la commission permanente pour l'étude de la persistance des virus dans les viandes. Conduite par le Docteur H. Gasse (France), vice-président, et par le Docteur H. Jacotot (France), cette réunion a permis l'étude de problèmes d'une importance considérable du point de vue épizootologique et du point de vue zoo-économique.

Les participants à la session générale ont d'autre part entendu un rapport de l'auteur sur l'activité de la commission permanente pour l'Europe, qui a réalisé en octobre 1962 à Vienne sa première conférence régionale consacrée à la lutte contre la peste porcine classique et la maladie de Teschen en territoire européen; cette commission prépare actuellement sa prochaine réunion qui se tiendra à Lisbonne en octobre 1963.

Le développement des activités des commissions permanentes hautement spécialisées et celui des commissions régionales accroît considérablement l'efficacité des travaux du comité de l'O.I.E., en permettant d'étudier en profondeur certains problèmes qui exigent la pérennité dans la coopération internationale.

Les résolutions suivantes concernant les différents points inscrits à l'ordre du jour ont été adoptées par l'assemblée générale:

I. Rage

Considérant que la rage demeure une menace permanente même pour les pays qui en sont actuellement indemnes, l'O.I.E. estime que les résolutions prises aux sessions générales antérieures restent valables et, pour le futur, émet les recommandations suivantes:

a) Epizootologie

La rage est une zoonose largement répandue dans le monde et demeure encore un important problème pour tous les pays.

Quoique tous les mammifères y soient réceptifs, quelques groupes constituent parmi eux les réservoires et les propagateurs principaux de la maladie. Dans la plupart des pays, les canidés jouent le rôle le plus important: le chien chez les animaux domestiques; le loup, le renard et le chacal chez les animaux sauvages.

Dans quelques régions, la rage est répandue par d'autres groupes que les canidés: les viverridés en Afrique du Sud et en Amérique du Sud et les moufettes (Mephitis mephitica) en Amérique du Nord.

Dans les Amériques, les chiroptères présentent une importance capitale, parce que de nombreuses espèces de chauves-souris peuvent devenir des porteurs permanents de virus.

L'épizootologie de la maladie varie selon le groupe des animaux principalement impliqués dans sa propagation.

L'infection rabique peut être transmise à l'homme par toutes les espèces contaminées, mais les animaux domestiques, et parmi eux le chien, ont la plus grande importance.

b) Diagnostic

- 1. Pour confirmer un diagnostic clinique de rage, il est nécessaire de faire appel aux méthodes histologique et biologique.
- 2. Comme la technique histologique est plus rapide que la technique biologique, elle doit être utilisée la première et confirmée par la méthode biologique.
- 3. Pour un diagnostic rapide préliminaire, un décalque de corne d'Ammon peut être utilisé, mais ne doit pas servir de diagnostic définitif.
- 4. Lorsqu'il est possible, la corne d'Ammon et un ganglion nerveux sont fixés, au choix, dans du formol à 10% ou dans l'alcool éthylique à 80% pour l'étude histologique. Pour les épreuves biologiques, les prélèvements doivent être conservés en glycérine aqueuse à 50%, tamponnée au pH 6,8. La molarité du tampon doit être de M/25. Les antibiotiques ne seront ajoutés que si cela est nécessaire.
- 5. La technique des anticorps fluorescents montre des résultats très prometteurs; elle doit être encouragée et requiert des recherches ultérieures.
- 6. Actuellement, les autres méthodes immunobiologiques de diagnostic (fixation du complément et précipitation en milieu gélifié) ne sont pas recommandées et nécessitent de nouvelles recherches.
- 7. Un animal suspect de rage et montrant des symptômes évidents peut être sacrifié en vue du diagnostic. Il n'est pas nécessaire de l'isoler et d'attendre sa mort naturelle.

c) Vaccination

A côté des constantes et rigoureuses mesures de police sanitaire, il y a lieu d'envisager une vaccination des animaux dans les conditions suivantes:

- 1. Dans un pays menacé, vacciner tous les chiens le long de la frontière, ou mieux dans les régions frontalières.
- 2. Dans les pays contaminés, vacciner systématiquement tous les chiens; ceux qui auraient éventuellement été déjà vaccinés avant l'âge de 3 mois seront obligatoirement revaccinés lorsqu'ils auront atteint cet âge.
- 3. La vaccination des bovins et d'autres animaux domestiques est à considérer dans les régions où existe un risque de contamination.
- 4. Tous les lots de vaccins, quel que soit leur type, doivent être contrôlés avant leur utilisation en ce qui concerne leur innocuité et leur pouvoir immunisant, suivant les méthodes standards acceptées.

d) Rage paralytique

I. L'Office international des épizooties apprécie avec satisfaction que les pays des Amériques, au moment d'établir un programme de prophylaxie sanitaire et médicale contre la rage transmise par les chauves-souris aux grands herbivores et à l'homme aient adopté des accords bilatéraux de coopération régionale comme le comité permanent de l'O.I.E. l'a instamment recommandé, au bénéfice de l'application et de l'efficacité de mesures prophylactiques.

II. Il félicite le Bureau Sanitaire panaméricain pour les travaux qu'il réalise en tant qu'office régional de l'Organisation mondiale de la santé, en plein accord et en collaboration avec les autorités vétérinaires de l'Agriculture et de la Santé publique des Gouvernements du Mexique et des Etats-Unis d'Amérique.

Cet accord a permis d'entreprendre une campagne efficace de lutte contre la rage dans la zone frontière du Mexique et des Etats-Unis et d'obtenir d'excellentes résultats.

III. Compte tenu du fait que l'épizootologie de la rage paralytique des grands herbivores a son origine dans les foyers de rage selvatique, principalement entretenus par les vampires, que ce sont les vampires eux-mêmes qui la perpétuent en se comportant comme des réservoirs naturels de virus et la transmettent à d'autres espèces de chauves-souris dans diverses parties du monde en tant que porteurs asymptomatiques, il s'est produit au cours de ces dernières années, d'une façon évidente, une énorme progression de l'aire infectée des zones tropicales vers les zones tempérées dans les pays mentionnés par la contamination des diverses familles de micro-chiroptères insectivores, frugivores et omnivores;

l'O.I.E. recommande:

- 1. aux autorités de la santé animale des pays affectés:
- a) d'étudier la possibilité de réduire la population des chauves-souris dans les zones infectées au moyen de la destruction contrôlée des vampires qui appartiennent à la famille des desmodontidae;
- b) d'appliquer une vaccination massive du bétail dans les zones infectées à l'aide d'un vaccin antirabique ayant fait ses preuves et dûment contrôlé;
 - 2. à la commission permanente américaine de l'O.I.E.:
- a) de maintenir à l'étude la rage paralytique des grands herbivores en insistant auprès des Gouvernements des pays intéressés sur la nécessité d'encourager la recherche à un niveau élevé au sujet de la systématique, de l'éthologie, de l'écologie et de la pathologie des chauves-souris, afin d'assurer l'équilibre démographique des microchiroptères, sans aucun danger pour la santé publique et dans l'intérêt de l'humanité;
- b) d'effectuer les recherches indiquées au moyen de la coordination régionale des centres spécialisés.

e) Réunion conjointe O.I.E., O.M.S., F.A.O.

Comme l'étude de la rage se poursuit méthodiquement dans les différents pays, l'O.I.E. considère qu'il est utile et essentiel d'envisager une réunion conjointe de représentants de l'O.I.E., de l'O.M.S. et de la F.A.O., ainsi que de vétérinaires et de médecins des différents pays en vue de discuter des méthodes de diagnostic, de préparation et de contrôle des vaccins.

Cette réunion pourrait être suivie de démonstrations techniques.

II. (a) Avortement des bovins (en dehors des brucelloses)

La brucellose est la cause la plus importante des avortements chez la vache. Les différents pays doivent prendre toutes les mesures pour réaliser la prophylaxie et l'éradication de cette maladie, condition primordiale pour l'étude des autres étiologies de même incidence.

Il est prouvé que d'autres agents: bactéries, protozoaires et mycètes, jouent un certain rôle sur l'apparition des avortements, ainsi d'ailleurs que des infections virales et rickettsiennes.

Les déséquilibres nutritionnels sont des facteurs non négligeables qui peuvent avoir un certain effet sur les foyers d'avortement.

Pour certaines de ces étiologies, les méthodes de prophylaxie et d'éradication sont connues:

- 1. les maladies vénériennes telles que la trichomonose et la vibriose sont au mieux combattues en recourant à l'insémination artificielle, avec un sperme non infecté;
- 2. la prophylaxie des infections bactériennes telles que la salmonellose et la leptospirose peut être réalisée par la détection et l'élimination des animaux porteurs de germes. A ce sujet, on doit porter une attention spéciale à l'importance des porcs comme porteurs de leptospires; la listériose semble être associée à l'ingestion d'ensilages; les infections à corynébactéries pyogènes sont le plus souvent décelées chez des animaux entretenus dans des conditions peu hygiéniques et sont particulièrement fréquentes lorsque la résistance générale des animaux est diminuée.

Il s'avère que la cause de la grande majorité des avortements demeure non diagnostiquée. Il semble que ces causes ne sont pas en rapport avec des micro-organismes connus.

L'O.I.E. recommande: la poursuite de recherches approfondies aux fins de parfaire les connaissances sur le diagnostic et la prophylaxie des avortements de différentes étiologies.

II. (b) Usage de l'épreuve de déviation du complément dans le diagnostic de la brucellose

- 1. Tout en constatant les progrès considérables réalisés dans le diagnostic sérologique de la brucellose par la méthode d'agglutination basée sur l'emploi d'un sérum de référence, l'O.I.E. considère qu'il est opportun de développer également l'usage de la réaction de déviation du complément.
- 2. A la suite des travaux présentés par les rapporteurs, il apparaît en particulier que l'adoption d'un sérum standard contenant une quantité déterminée de sensibilisatrices est souhaitable.
- 3. En attendant, il est recommandé de baser les réactions sur l'emploi du sérum standard international antibrucellique, en se référant aux indications techniques fournies dans les rapports.
- 4. L'O.I.E. prendra les dispositions pour que la standardisation de la réaction fasse aussitôt que possible l'objet d'une étude définitive, en s'inspirant des rapports très documentés qui lui ont été présentés.
 - 5. Il est suggéré aux spécialistes d'étudier le test de Coombs et sa standardisation.

III. Mammites microbiennes de la vache

- 1. Confirmant les résolutions prises lors de sa XXXIème session générale, le comité de l'O.I.E. estime que le programme de lutte contre les mammites de la vache devrait être établi sur les mêmes bases dans tous les pays.
- 2. L'O.I.E. insiste très vivement sur la lutte contre les mammites de la vache dues aux streptocoques du groupe B de Lancefield et d'autres agents pathogènes.
- 3. Etant donné que l'infection de la mamelle se produit pour la plupart des germes par le canal du trayon et, dans la majorité des cas, au cours de la traite (manuelle ou mécanique), il y a lieu de respecter scrupuleusement les règles de l'hygiène.
- 4. La machine à traire doit être régulièrement contrôlée, non seulement du point de vue hygiénique, mais aussi du point de vue de son fonctionnement.
- 5. Il convient d'attirer l'attention sur les conditions d'entretien des animaux, en particulier sur l'alimentation, dont le déséquilibre entraîne une diminution de la résistance organique.
- 6. Les antibiotiques exercent sur les ferments lactiques une action qui peut être préjudiciable à la fabrication des produits dérivés du lait.

En outre, certains d'entre eux, ingérés avec le lait, peuvent déterminer des troubles cutanés chez des personnes déjà sensibilisées. Il est recommandé, à nouveau, de ne pas livrer au ramassage le lait de vaches traitées par les antibiotiques, pendant toute la du-

rée du traitement et après la fin de ce dernier pendant une période correspondant à l'élimination complète de l'antibiotique. Cette période, qui changera pour chaque préparation, devrait être précisée par le fabricant du produit utilisé. La vente des antibiotiques devrait être faite sous prescription vétérinaire.

Il y aurait lieu de mieux informer les milieux intéressés (propriétaires, vétérinaires, personnel des laiteries) des inconvénients qui peuvent résulter de la présence d'antibiotiques dans le lait.

La prochaine XXXIIe session générale du comité de l'O.I.E. aura lieu à Paris du 18 au 23 mai 1964. L'ordre du jour suivant a été prévu:

- 1. Organisation et réglementations des établissements quarantenaires établis pour le contrôle sanitaire des importations et des exportations d'animaux et de produits animaux. (La Suisse présentera un rapport.)
 - 2. Maladies infectieuses du veau. (Notre pays présentera également un rapport.)
 - 3. Les leucoses dans l'espèce bovine.
 - 4. La situation sanitaire et les méthodes de prophylaxie appliquées en différents pays.
 - 5. Communications.

Eidgenössische Strahlenschutzverordnung Anmeldung und Kontrolle der Röntgenapparate

Im Verlaufe des vergangenen Sommers sind alle Inhaber von human- und veterinärmedizinischen Röntgenanlagen durch die kantonalen Sanitätsbehörden aufgefordert worden, ihre Apparate zur Vornahme der in der Verordnung vom 19. April 1963 über den Strahlenschutz vorgeschriebenen Kontrolle und zur Erteilung der Betriebsbewilligung anzumelden. Dieser Aufforderung ist im allgemeinen Folge geleistet worden, und die Kontrollen sind im Gange. Sie sind in den meisten Fällen mit Strahlenmessungen verbunden, welche auch für den Inhaber des Apparates von Interesse sind.

Das Kontrollpersonal besteht aus geschulten Fachleuten. Bei der großen Anzahl von Apparaten wird es rund drei Jahre dauern, bis alle ein erstes Mal kontrolliert sein werden. In einzelnen Fällen können jedoch Kontrollen auf Wunsch sofort vorgenommen werden.

Die Kontrollbesuche werden vorher angemeldet; leider ist es aber nicht in allen Fällen möglich, den Besuch auf die dem Inhaber am besten passende Zeit anzusetzen. Wir ersuchen die Inhaber von Röntgenanlagen, den Kontrollbeamten bei ihren Besuchen die Arbeit trotzdem nach Möglichkeit zu erleichtern.

Die Gebühren für die Kontrollen werden durch eine besondere Verordnung des Bundesrates festgelegt. Sie sind so angesetzt, daß sie die Selbstkosten des Eidg. Gesundheitsamtes ungefähr decken und liegen je nach Apparateart zwischen Fr. 30.– und Fr. 70.– pro Anlage.

Diejenigen Inhaber von Röntgenanlagen, die ihre Apparate noch nicht angemeldet haben, werden ersucht, dies so bald als möglich nachzuholen. Die dafür nötigen Formulare können bei den kantonalen Sanitätsdirektionen oder direkt beim Eidg. Gesundheitsamt, Sektion für Strahlenschutz, Falkenplatz 11, Bern (Tel. 031 3 83 45), bezogen werden.

Die Strahlenschutzverordnung schreibt auch die Überwachung der die Röntgenapparate bedienenden Personen im Hinblick auf die empfangene Strahlendosis vor. Ein Überwachungsdienst mit Filmdosimetern ist zurzeit beim Eidg. Gesundheitsamt im Aufbau begriffen. Ab Frühjahr 1964 werden alle Interessierten, die sich schon angemeldet haben oder noch anmelden werden, bedient werden können.

Eidgenössisches Gesundheitsamt

Ordonnance fédérale concernant la protection contre les radiations Déclaration et contrôle des appareils à rayons X

Au cours de l'été dernier, les autorités sanitaires cantonales ont invité tous les détenteurs d'installations à rayons X employées en médecine humaine et en médecine vétérinaire, à annoncer leurs appareils, afin qu'ils puissent être soumis au contrôle prescrit par l'Ordonnance du 19 avril 1963 concernant la protection contre les radiations et que l'autorisation d'exploitation soit délivrée. Il a été donné suite en général à cette invitation et les contrôles sont en cours. Ils sont liés en général à des mesures de la radiation qui sont aussi intéressantes pour le détenteur de l'installation.

Pour ce qui est du personnel chargé des contrôles, il s'agit de spécialistes dûment instruits. Etant donné le grand nombre d'appareils en exploitation, cela durera environ trois ans jusqu'à ce qu'ils soient tous contrôlés une première fois. Cependant, dans certains cas, les contrôles peuvent être effectués immédiatement à la demande du détenteur de l'appareil.

Les visites de contrôle sont annoncées à l'avance; mais il n'est malheureusement pas possible de fixer dans tous les cas la visite du contrôleur au moment le plus favorable pour le détenteur de l'appareil. Nous prions les propriétaires d'installations à rayons X de faciliter malgré cela le travail des contrôleurs dans la mesure du possible lors de leur visite.

Les émoluments pour les contrôles seront fixés dans une ordonnance spéciale du Conseil fédéral. Ils sont établis de manière à couvrir à peu près les frais du Service fédéral de l'hygiène publique et leur taux variera entre 30 et 70 francs par installation, suivant le genre d'appareil.

Les détenteurs d'installations à rayons X qui n'ont pas encore annoncé leurs appareils sont priés de le faire dès que possible. Ils peuvent se procurer les formules nécessaires auprès des autorités sanitaires cantonales ou directement auprès du Service fédéral de l'hygiène publique, Section de la radioprotection, Falkenplatz 11, à Berne (tél. 031 3 83 45).

L'ordonnance concernant la protection contre les radiations prescrit aussi la surveillance des personnes qui desservent les appareils à rayons X quant à la dose de radiations reçue. Un service de surveillance au moyen de dosimètres à film est organisé actuellement au Service fédéral de l'hygiène publique. Dès le printemps 1964, tous les intéressés qui se sont déjà annoncés ou s'annonceront encore pourront être servis.

Service fédérale de l'hygiène publique

Forschungskreis für Geo-Biologie

Am 1.12.63 wurde in Zürich der schweizerische akademische Forschungskreis für wissenschaftliche Geo-Biologie gegründet. Der Verein faßt Akademiker zusammen, die sich mit der Klärung der Zusammenhänge zwischen Boden- und Wettereinflüssen einerseits und mit dem Krankheitsgeschehen bei Mensch, Tier und Pflanze andererseits befassen und Forschungen auf diesem Gebiete unterstützen wollen. Als Präsident wurde Dr. med. Oswald, Zürich 11/50, Friedackerstr. 26, als Sekretär Dr. Kopp, Ebikon LU, bestimmt. Die Gründungsversammlung war durch die Tierärzteschaft nicht sehr stark besucht. Durch diese Mitteilung sollen Tierärzte, die sich an diesen Forschungen interessieren und die Beobachtungen und Erfahrungen auf diesem Gebiete besitzen, zum Mitmachen angeregt werden. Sicher wird der Tierarzt, der durch sein Patientenmaterial zu objektiven Beobachtungen gelangt, viel zur Klärung geo-biologischer Fragen beitragen können. Interessierte Tierärzte wenden sich an Dr. Kopp, Ebikon, den Sekretär dieser Gesellschaft.

Voranzeige

Vom 9.–15. August 1964 wird eine *Tierzucht-Exkursion nach Dänemark* zur Durchführung gelangen. Wir werden neben einer Anzahl Sehenswürdigkeiten 9 wissenschaftliche Stationen besuchen (Sterilitätsinstitut der tierärztlichen Hochschule, Mastleistungsprüfungen, Nachzuchtprüfungsstationen für Stiere, landw. Schule u.a.m.). Diese Betriebe verteilen sich auf die 3 großen Inseln Seeland, Fünen und Jütland.

Als Transportmittel dienen Flugzeug (Hinflug in der Nacht, Rückflug bei Tag), Car, Fähre und Schiff (von Aarhus nach Kopenhagen, 210 km). Voraussichtlicher Pauschalpreis Fr. 950.-.

Tierzuchtkommission GST

Geschäftsstelle GST

Die Adresse des Geschäftsführers ad interim der GST lautet ab 1. Januar 1964 bis zur Besetzung der vollamtlichen Stelle: Prof. W. Weber, Neubrückstr. 10, Bern, Tierspital. Tel. 031/2 28 25, privat 031/65 04 84.

PERSONELLES

† Dr Louis Jobin

Ancien vétérinaire cantonal, Fribourg

Dans la nuit du 12 décembre mourut dans sa ferme de Dirlaret le Dr Louis Jobin, médecin vétérinaire. La nouvelle de sa mort inattendue aura surpris bien des gens, si l'on sait que le jour même ce passionné du cheval entraînait un demi-sang pour l'attelage. Quant à lui, il n'aurait pas été surpris, car homme intègre, aux convictions chrétiennes sans ostentation, mais sans respect humain, il était prêt depuis longtemps pour la grande chevauchée.

Pour le corps des vétérinaires suisses et fribourgeois en particulier, le départ du Dr Jobin est ressenti comme une perte douloureuse, car dans notre corps professionnel il avait une belle audience et ses mérites personnels acquis au cours d'une longue et fructueuse expérience étaient unanimement reconnus.

Le Dr Jobin appartenait à cette génération de vétérinaires d'autrefois qui ne s'encombraient point trop de systématique, mais qui avaient par ailleurs des ressources de médicine instinctive qui en faisaient d'excellents internistes. En ce temps-là, l'arsenal therapeutique du vétérinaire n'avait pas l'amplitude d'aujourd'hui et la thérapie, pour être efficiente, exigeait un soin particulier dans l'établissement du diagnostic. Si le Dr Jobin se trouvait à l'aise dans la pratique de son art, il le devait à la polyvalence de sa personnalité.

Son ascéndance terrienne, son éducation solide et foncièrement chrétienne, la formation classique qu'il acquit comme adolescent à l'Abbaye de St-Maurice, les études spécialisées qu'il fit plus tard à la faculté de médecine vétérinaire de Berne préparaient le jeune Jobin à affronter la vie.

Pour nous qui l'avons connu et qui savons les revers de fortune qui ont jalonné son existence, nous osons dire que c'est grâce à une vie intérieure intense que cet homme, à la manière du cheval généreux pour lequel il a tant fait, a surmonté les obstacles et les handicaps dressés sur son chemin. Le Dr Jobin avait un tempérament exubérant, une nature explosive où le calcul n'avait pas de place. Nos paysans ont pu s'en convaincre, quand au début de la campagne de lutte contre la tuberculose bovine, le Dr Jobin, alors vétérinaire cantonal, parcourait le canton en tous sens, organisant réunions et